

# BON DE RESERVATION BROCANTE De CHAUMONTEL

**DIMANCHE 18 MAI 2014**

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
Code Postal..... Ville.....  
Tél..... Portable.....  
email.....

7 € le mètre linéaire. X.... Nombre de Mètres = .....€  
2 mètres linéaires minimum

## Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes

Vous êtes :  particuliers  professionnels

-Pour les particuliers joindre photocopie de la carte d'identité  
-Pour les professionnels N° de RC.....

-Photocopie du KBIS.....

-Type d'objets à vendre : « divers » n'étant pas réglementaire,

Précisez SVP.....

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance : Du texte de la nouvelle réglementation « les particuliers non inscrits au registre du commerce et les sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballeage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ». De l'arrêté municipal, et du règlement de la brocante déchargeant par la même les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles et administratives quant à leur participation.

S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et ne pas céder cette autorisation, consentie à titre personnel et individuel.

## REGLEMENT DE LA BROCANTE

1- Il faut remplir le bon de réservation auprès des organisateurs

Comité des Fêtes – Mairie de Chaumontel,

20 rue A. Vassord 95270 Chaumontel. Tél : 06.37.08.31.89.

2- Prendre connaissance des arrêtés municipaux

3- Respecter le stationnement

## AUCUN VEHICULE DANS LA BROCANTE

### SOUS PEINE D'AMENDE ET/OU ENLEVEMENT

4- Ne vendre que des objets usagés vous appartenant

5- Ne pas avoir acheté les articles pour la revente ce serait faire un acte de commerce et vous ne pourriez plus être considéré comme particulier.

6- Ne pas vendre de nourriture et de boissons, de marchandises neuves, d'animaux, d'armes prohibées, de pièces détachées de véhicules récents, d'organiser des jeux de toutes sortes.

7- Indiquer le prix sur chaque objet

8- Se soumettre AVEC BONNE HUMEUR au contrôle de la gendarmerie, qui œuvre pour votre sécurité.

9- L'accueil de la brocante sera autorisé de 5 heures à 8 heures

## AUCUN départ avant 18 HEURES

ATTENTION le NON-RESPECT de la REGLEMENTATION  
ENTRAINERA L'EXPULSION de L'EXPOSANT

*Le Comité des Fêtes vous souhaite la bienvenue*

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**, précédée de la MENTION

« LU et APPROUVE »

**Les bons de réservations non signés ne seront pas enregistrés**